

Compte-rendu

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

12 Septembre 2019

L'an deux mil dix neuf, le 12 Septembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Socio-Culturelle de Sermages.

Date de la convocation : 6 Septembre 2019

Date d'affichage du compte-rendu : 19 Septembre 2019

Etaient présents :

- **Achun** : Dominique JOYEUX
- **Alluy** : Bernard DAUPELOUP
Supplée Patrice BONNET
- **Aunay en Bazois** : Patrick CHAUSSAT
- **Avrée** : Georges CHÂTEAU
- **Biches** : Jean-Philippe PANIER
- **Cercy-la-Tour** : Sébastien DESCREUX,
Emmanuel BERNARD,
Caroline MARCEAU
Michel MULOT
- **Charrin** : Serge CAILLOT,
Hervé GARÇON
- **Chatillon-en-Bazois** : Michèle DARDANT,
Michel MARIE, Marie-Josèphe ALEXANDRE
- **Chiddes** : Bernadette VOILLIOT
- **Chougny** : Thierry LAPORTE
- **Dun sur Grandry** : Christiane
MAURY-JOSSERAND
- **Fléty** : Henri MARCEL
- **Fours** : David BONGARD
- **Isenay** : Philippe LAFAYE
- **La Nocle-Maulaix** : Bruno GALMICHE
Supplée Michel HARASSE
- **Lanty** : Annick BERTRAND
- **Larochemillay** : Nathalie MICHON
- **Limanton** : Pierre PÉRÉ
- **Luzy** : Jocelyne GUERIN, Jacques
CHARMONT, Jean-Claude DESRAYAUD,
Gilles GONIN, Thierry DESCOURS
- **Montambert** : Marie-Christine ROY
- **Montapas** : François CORNU
Supplée Michel BERTIN
- **Mont et Marré** : Sylvain BONNODOT
Supplée Gérard PERCEAU
- **Montigny sur Canne** :
Pierre REVENIAUD
- **Moulins-Engilbert** : Frédéric MONET,
Ginette DOMART, Serge DUCREUZOT,
Pierre BROSSARD,
- **Ougny** : Michel DURAND
- **Poil** : Christian COURAULT
- **Préporché** : René DUVERNOY
- **Rémilly** : Jean-Paul MARGERIN
- **Saint Gratien-Savigny** : Noël PERREAU
- **Saint Hilaire Fontaine** : Claude ROYÉ
- **Saint-Honoré-les-Bains** :
François GRANDJEAN, Didier BOURLON
- **Savigny Poil Fol** : Bernard LEBLANC
- **Semelay** : Guy LAFFAYE
- **Sermages** : Dominique STRIESKA
- **Tazilly** : Pascal GUERIN
- **Ternant** : Alain BARBEY
Supplée Olivier FOREST
- **Thaix** : David JOYEUX
- **Tintury** : Micheline PRADALIER
- **Vandenesse** : Bernard LAGOUTTE
- **Villapourçon** : Guy CLOIX

Conseillers communautaires suppléants présents :

Chantal VACHERON, Alexis REVENIAUD, Jean-Pierre COGNARD, Isabelle EPINAT, Alain COLLIN, Jean-Claude NEANT, Jean-Claude LAMBERT.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil communautaire : 67
- Présents : 54
- Procurations : 7
- Qui ont pris part à la délibération : 61

Procurations de :

- M. Alain REININGER à M. Sébastien DESCREAUX
- M. Georges PEREIRA à M. David BONGARD
- Mme Françoise DUBUC à Mme Jocelyne GUERIN
- M. Jacques PERRAUDIN à M. Serge DUCREUZOT
- M. Jean-Jacques LAMALLE à M. Didier BOURLON
- M. Michèle ANDRIOT à M. Gilles GONIN
- Mme Marie-Laure PARMENTIER à Mme Caroline MARCEAU

Secrétaire de séance : Caroline Marceau

Assistaient également à la réunion : Didier BROUSSE, comptable public, Baptiste PERRIER, responsable du pôle développement, Maëlle GRANGEON, Directrice de la CCBLM,

LISTE DES DELIBERATIONS DU 12 SEPTEMBRE 2019

- **N° 2019-150** : Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du 2 Juillet 2019.
- **N° 2019-151** : Economie : Subventions OCMACS.
- **N° 2019-152** : Economie : Aménagement de la ZAE de Cercy La Tour.
- **N° 2019-153** : Habitat : Subventions OPAH-RU de Luzy.
- **N° 2019-154** : Avenant N°1 Contrat cadre de partenariat 2018/2020 signé avec le Conseil Départemental de la Nièvre.
- **N° 2019-155** : Travaux : Avenant au Marché de Maîtrise d'œuvre du Port de Châtillon en Bazois.
- **N° 2019-156** : Lancement du marché travaux de la guinguette et pôle se services port de Châtillon en Bazois.
- **N° 2019-157** : Demande de subvention pour l'espace intergénérationnel à Châtillon en Bazois.
- **N° 2019-158** : Avenant au Marché pour l'aménagement de l'étang de la Nocle-Maulaix.
- **N° 2019-159** : Tourisme : Projet Vélorail.
- **N° 2019-160** : Voirie : Plan de financement du Pont de Flety.
- **N° 2019-161** : Convention avec Nièvre Ingénierie.
- **N° 2019-162** : Convention avec le Parc du Morvan.
- **N° 2019-163** : Finances : Taxe GEMAPI.
- **N° 2019-164** : Finances : Décision modificative Budget Général Bassin aquatique.
- **N° 2019-165** : Finances : Décision modificative Budget Général – Très Haut Débit.
- **N° 2019-166** : Déchets Ménagers : Régularisations REOM 2018
- **N°2019-167** : Changement Nom de la Maison de la Petite Enfance à Alluy

Présentation Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne-Franche-Comté

Un représentant de l'EPF, M. Mougeot, présente au prochain conseil communautaire l'Etablissement public foncier et ses activités. Un film est projeté.

C'est un EPIC qui achète des terrains ou des bâtiments pour la réalisation de projets communaux ou intercommunaux.

Seuls les EPCI peuvent adhérer à l'EPF, une commune seule ne peut adhérer.

Le financement se fait par deux ressources :

- La taxe spéciale d'équipement (entre 4 et 8 € par an et par ménage) qui se rajoute aux taux des 4 taxes locales (habitation, foncier bâti et non bâti, CFE)
- Des frais de portage annuel de 1% du montant HT de l'achat

Tous les EPCI sont représentés (1 délégué) à l'Assemblée générale. Le conseil d'administration prend les décisions pour les achats.

Lorsqu'une commune sollicite un portage par l'EPF, l'EPCI donne son avis. Et si un EPCI a un projet sur une commune, la commune donne son avis.

Projets concernés : habitat, développement économique, renouvellement urbain, équipements publics, espaces agricoles, espaces naturels, acquisition en attente d'affectation

Madame la Présidente remercie M. Mougeot pour sa présentation.

Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du 2 Juillet 2019

N°2019-150

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

Mme DOMART donne ses corrections :

- Page 5 : *Mme Domart explique qu'elle a participé aux réunions de travail durant lesquelles il a été dit que tout n'était pas à retenir du fait de la somme à engager. Elle insiste sur le montant proposé au vote qui est plus que conséquent. La collectivité devait se réserver la possibilité de choisir.*

- Page 5 et 6 : *Mme Domart indique que le sujet a été évoqué au conseil d'exploitation et que cela devait concerner Moulins-Engilbert et Saint-Honoré-les-Bains et non uniquement Saint-Honoré-les-Bains. Dans les métiers du tourisme, il est prévu que les personnes travaillent le dimanche en haute saison.*

M. Bourlon dit que dans le privé il existe des conventions collectives et qu'il est normal que le personnel récupère. Il dit que cela ne grève pas le budget. Il dit que les jours fériés ne concernent pas que le BIT de Saint-Honoré-les-Bains mais l'ensemble des bureaux.

- Page 15 et 16 : *Mme Domart loue ce qui a été fait dans le cadre du CLEA pour les primaires. Elle explique que le CLEA 2019-2020 concernera les collèges dont la gestion relève du département, l'éducation artistique étant une compétence du département. Elle demande aux conseillers départementaux si, pour le collège, le département votera une subvention pour le CLEA, celle-ci ayant une incidence sur les AC négatives des communes.*

Elle rappelle les textes, à propos de l'action culturelle : Art 103 de la loi Loi NOTRe, ; art L 1111-4 du CGCT : compétence partagée entre les communes, les départements, les régions .

De plus, sur le site internet du CD58, il est indiqué, à propos du département : « il mène également une politique particulièrement active en direction de l'action et de l'animation culturelle en soutenant le milieu associatif dans ses initiatives et en développant un partenariat avec les établissements scolaires pour favoriser l'éducation artistique des jeunes.

Il apporte son soutien aux communes ou communautés de communes pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets culturels de territoire.

Mme Guérin répond que le conseil départemental a choisi d'être solidaire de leur collègue Balleret, président de RESO. Il n'y aura pas de remise en cause des décisions.

- **Page 17** : Mme Domart indique qu'avec les pièces jointes, cela fait un nombre de photocopies conséquent pour les communes, par exemple, Moulins Engilbert a 5 élus et demande que les documents pour les conseils communautaires soient imprimés.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil communautaire du 2 Juillet 2019 avec les modifications apportées.

Décisions prises par la Présidente et le Bureau par délégation de pouvoir du conseil

Compte-rendu des décisions prises par Madame la Présidente dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

Devis

Assainissement :

- Laboratoire Départemental d'Analyse : Step de Luzy : Devis de 327,14 € H.T
- Laboratoire Départemental d'Analyse : Step de Luzy : Devis de 208,44 € H.T
- Laboratoire Départemental d'Analyse : Step de St Honoré les Bains : Devis de 316,68 € H.T
- SIDER : Achat Chaussures de sécurité : Devis N°1504681 de 49,90 € H.T
- SIDER : Achat matériel Assainissement : Devis N°0005131671 de 99,00 € H.T
- SERVILAB : Achat Bandellettes : Devis N° DE119070271 de 560,42 € H.T
- SAS Carrosserie DELAPORTE : Travaux Véhicule Assainissement :
Devis N° 11605 de 176,67 € H.T
- SARL C.D.I : Location Hydrocureur St Honoré les Bains : Devis N° DE 0173 de 709,00 € H.T
- ETS GIRAULT-ROY : Achat Vêtements : Devis N° 2488 de 807,36 € H.T
- BRENTAG SA : Matériel Assainissement : Devis N° 20306068 de 1365,12 € H.T
- TP CHAUSSARD : Travaux commune de Limanton : Devis N° DE000092 DE 808,00 € H.T
- VALTERRA : Suivi Agronomique Châtillon : Devis de 1364,90 € H.T
- ENTREPRISE ROUSSIERES JORDAN : Travaux Panneçot : Devis N° 51 de 970 € H.T
- SAS HYDRELEC : Panne Station de Luzy : Devis N° BL : 19-089 de 3990,00 € H.T
- SAS HYDRELEC : Travaux Station de Luzy : Devis N° ZM : 19-129 de 1670,00 € H.T
- SAS HYDRELEC : Travaux Station de Luzy : Devis N° ZM : 19-127 de 200,00 € H.T
- SAS HYDRELEC : Travaux Station de Luzy : Devis N° ZM : 19-128 de 629,00 € H.T
- SAS HYDRELEC : Travaux Station de Luzy : Devis N° BL: 19-106 de 2690,00 € H.T
- VALTERRA : Suivi Agronomique Luzy : Devis de 2408,40 € H.T
- ALTERRA : Suivi Agronomique Luzy Epanchage des boues : Devis de 10383,00 € H.T
- DORAS : Achat matériel : Devis N° 49419312-001 de 488,75 € H.T
- DORAS : Achat matériel : Devis N° AB71VM de 452,40 H.T

Voirie :

- ETS LAFARGE : Commune Semelay : Devis de 8, 93 € H.T
- TRANSPORT MARTIN : Voirie commune de Charrin : Bon de commande de 369,52 € H.T

- COLAS : Travaux St Honoré les Bains : Devis de 1150,00 € H.T
- Laurent GEY : Broyage Commune Préporché : Devis N° DEV00000006 de 600,00 € H.T
- Laurent GEY : Broyage Commune St Honoré les Bains : Devis N° DEV00000005 de 700,00 € H.T
- TP CHAUSSARD : Voirie Commune Isenay : Devis N° D00089 de 2169,75 € H.T
- DACHARD : Achat matériel : Devis N°SB00059475/D de 1140,00 T.T.C
- FIRST STOP : Matériel Voirie : Devis N° 6604 de 3880,00 € H.T
- DDE CORBIGNY : Voirie commune de Charrin : Bon de commande de 69,00 € H.T

Travaux :

- CHUBB : Travaux Détection incendie La Grande Halle : Devis N°13095214 de 1130,32 € H.T
- ETA RAES : Défrichage Zone Activité Alluy : Devis N° I-19-07-1 de 800,00 € H.T
- SARL CHOROBATE : Travaux Site de Luzy : Devis N° 190172 de 9061,00 € H.T
- Boulet Bureau d'Etudes : Relevé topographique Alluy : Devis N°077 de 980,00 € H.T
- Ets GALLOIS : Réparation serrure La Marelle : Devis N° 64 de 60 € H.T
- Hervé AULIN : Travaux maison médicale de Fours : Devis N° 2019-D031 de 295 € H.T
- STE VIGIER : Remplacement Chauffe-eau Cercy : Devis N° 000911 de 486,73 € H.T
- EARL DES VIOLETTES : Location matériel agricole Alluy : Devis de 200 € H.T

Culture :

- Association Mégastars : Contrat de cession spectacle Montambert : Devis de 1728,60 € T.T.C
- Association Solau et Cie : Ateliers CLEA Moulins-Engilbert :
Devis N° 2019-08 de 1765,00 € T.T.C
- Clémence WACH : Animations ateliers artistiques : Devis de 1260,50 € H.T
- Trans Val d'Arroux : Voyage Bibracte : Devis N° 1410 de 720,00 € H.T
- FOL Nièvre : Carnets du jeune spectateur : Devis de 410 € T.T.C
- FOL Nièvre : Carnets du jeune spectateur : Devis de 433,80 € T.T.C
- Autrement Dit : Impression brochure : Devis de 1275,00 € H.T
- Observatoire des Politiques Culturelles : Abonnement : Devis N° DE201900083 de 45,50 € T.T.C

Déchets Ménagers :

- KERLOG : Achat badges : Devis N° de 865 ,80 € H.T

Divers :

- NET.COM: Mise à jour site internet : Devis N° 201907011431 de 500 ,00 € H.T
- CASSIER COMBUSTIBLES : Achat Granulés Site de Moulins :
Devis N° 00083376 de 2327,27 € H.T
- AXTEM : Achat aspirateur site de Châtillon : Devis N° DC0071 de 250,00 € H.T
- DB Informatique : Achat écran Site de Châtillon RH : Devis N° D017157 de 140 ,00 € H.T
- Sett Communication : Emplacement publicitaire OTBLM : Devis N° 1701 de 400,00 € H.T
- ITI CONSEIL : Maintenance site OTBLM : Devis N° DI-5336 de 700,00 € H.T
- CASSIER COMBUSTIBLES : Achat Granulés Maison santé Châtillon:
Devis N° 00083378 de 1927,27 € H.T
- Autrement Dit : Impression badge PVC Nominatif : Devis de 42,30 € H.T
- Autrement Dit : Impression carte de visite+ enveloppes CCBLM : Devis de 390,00 € H.T
- ADISTA : Débit sites de Châtillon et Cercy : Devis N°171400 de 1798,00 € H.T
- CCI Nièvre : Formation Anglais OTBLM : Devis de 2440,00 € H.T
- DB Informatique : Achat Clavier + Souris Site de Châtillon RH :
Devis N° D017275 de 45 ,83 € H.T
- EGTN : Nettoyage vitres site de Moulins-Engilbert : Devis N° 19DV07051 de 571,09 € H.T
- EGTN : Nettoyage vitres site de Châtillon en Bazois : Devis N° 19DV07056 de 157,50 € H.T

- DEDICACES PLURIELLES : Impression carte touristique OTBLM :
Devis N° 19/08/003 de 880,00 € H.T
- Pitney Bowes : Fournitures Machine à affranchir Moulins : Devis N° 540077736 de 137 ,00 € H.T
- Ellipse Auto : Achat véhicule Agent polyvalent : Devis de 9976.00 € T.T.C

Marchés publics

- Avenant au marché de suivi-animation de l'OPAH : répartition des prestations entre co-traitants et modalités relatives aux ordres de service
- Avenant au marché de voirie pour un coût supplémentaire de 505,30 € HT
- Marché de collecte des déchets ménagers ECT : changements d'indices d'actualisation, les indices étant obsolètes.
- Avenant n°1 du lot n°2 du marché de travaux pour l'aménagement du port de Cercy-la-Tour : accès et mise en œuvre de terre végétale pour le Quai Lacharme à Cercy-la-Tour

Conventions

- Avenant à la convention Procivis : prolongation de la durée de la convention

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau communautaire dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

Personnel

- Renouvellement du contrat de Jean-Michel Carboni
- Stagiairisation de Manon Alloin

Travaux

- Approbation des devis pour les travaux supplémentaires du bassin aquatique à Chatillon-en-Bazois pour un montant total de 12 314,96 € HT
- Approbation du devis pour le chauffage et la climatisation du Centre social de Fours pour un total de 20 953,40 € HT
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la Marelle à CDA GRPT pour un montant de 15 675 € HT

Tourisme

- Validation de tarifs : Fantastic Picnic, modules et encarts dans les brochures touristiques

Déchets ménagers

- Approbation du devis pour la maintenance des bennes

Subvention

- Réponse négative à la demande de subvention de la jeune garde nivernaise

Présentation des nouveaux agents de développement

Baptiste PERRIER est le nouveau responsable du pôle développement.

Thomas COTTEREAU est agent de développement en charge du développement économique.

Pierre RAKOTOARISON est agent de développement en charge de l'action sociale et de l'habitat.

Economie

Subventions OCMACS

N°2019-151

Madame la Présidente explique que la CCBLM a reçu des demandes de subventions dans le cadre de l'OCMACS.

Deux subventions sont proposées :

- Monsieur Fabrice CLAIRE, boulangerie à Fours qui sollicite une aide de 962€ à la CCBLM sur la vitrine et du matériel pour un montant total de dépenses de 24 043,77 HT
Montant des subventions : 9 610 € (Région 3840 €, FISAC : 4 808 €, CCBLM 962 €)
Détail du projet : vitrine du magasin, afin de mieux protéger les aliments du soleil mais aussi d'en rénover l'aspect. Il a également investi sur l'achat d'un diviseur (machine servant notamment aux baguettes) et d'un élévateur ciseau afin de réduire une partie de la pénibilité de son travail.
- Madame Aurore LEPROHON, esthéticienne à Chatillon-en-Bazois, pour la mise en place d'un monte escalier pour l'accueil des PMR qui sollicite une aide de 375 €.
Montant total de dépenses de 8 620 € HT
Montant des subventions : 3 448 € (CCBLM 375 €, Région : 1 500 €, FISAC 1 575 €)

Vu la délibération n°2017-127 du conseil communautaire en date du 23 mai 2017 relative à la convention sur l'immobilier de l'entreprise avec la Région Bourgogne-Franche-Comté

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution, dans les conditions décrites ci-dessus, des subventions suivantes :

- **962 € à l'entreprise de Monsieur Fabrice Claire**
- **375 € à l'entreprise d'Aurore Leprohon**

Aménagement de la ZAE de Cercy-la-Tour

N°2019-152

Madame la Présidente explique que le conseil communautaire avait délibéré le 11 avril dernier pour retenir la SEM Nièvre aménagement pour la concession de l'aménagement de la zone d'activités économiques de Cercy-la-Tour.

Le Conseil d'Administration de la SEM Nièvre Aménagement délibérera fin septembre en vue d'accepter la concession d'aménagement pour la ZAE de Cercy-la-Tour. Celle-ci pourra alors être officiellement signée et notifiée.

Deux points supplémentaires ont été ajoutés dans le cadre du contrat :

- La Communauté de Communes portera la garantie d'emprunt si la SEM Nièvre Aménagement devait y recourir, dans la mesure où les lots aménagés ne trouveraient pas preneur.
- Un chiffrage est en cours d'élaboration pour évaluer la possibilité de raccorder la zone au réseau collectif d'assainissement, le projet ayant jusqu'à présent privilégié l'assainissement individuel.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **prend acte de ces modifications,**
- **autorise Madame la Présidente à signer le contrat de concession avec la SEM Nièvre Aménagement pour l'aménagement de la ZAE de Cercy-la-Tour.**

Habitat

Subventions OPAH-RU de Luzy

N°2019-153

Monsieur Jean-Paul Margerin, Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace et de l'habitat, explique que l'OPAH-RU de Luzy a débuté le 27 juillet 2018.

Conformément à la convention d'OPAH-RU et à la convention de financement en investissement avec le Conseil départemental de la Nièvre signée le 27 juillet 2018, le département verse à la CCBLM une subvention de 1000€ pour les propriétaires occupants engagés dans des travaux « économie d'énergie » (Habiter Mieux) et aux propriétaires engagés dans des travaux « autonomie ». La CCBLM s'engage à reverser cette subvention directement aux propriétaires concernés.

Ainsi, l'opérateur en charge du suivi et de l'animation de l'OPAH a accompagné les dossiers suivants :

- Mme Martine Bornet, propriétaire occupant qui a engagé des travaux « Autonomie » (Monte escalier, aménagement de salle de bains, agrandissement du palier avec suppression et travaux induits d'électricité) dossier instruit par l'ANAH à hauteur de 7 522 € (notifié le 18/07/2019). Le CD58 apporte une participation supplémentaire de 1 000 €.
- M. Thomas Frossard, propriétaire occupant qui a engagé des travaux « économie d'énergie – Habiter Mieux » (isolation de toiture, des murs, VMC auto-réglable), dossier instruit par l'ANAH à hauteur de 10 055 € (notifié le 04/07/2019). Le CD 58 apporte une participation supplémentaire de 1000 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve, conformément à la convention de financement avec le Conseil départemental de la Nièvre, le versement d'une subvention de 1 000 € à :

- **Madame Martine Bornet pour ses travaux « autonomie »**
- **Monsieur Thomas Frossard pour ses travaux « économie d'énergie »**

Avenant au projet de territoire avec le Conseil départemental de la Nièvre

Avenant n°1 au contrat cadre de partenariat 2018/2020 signé avec le Conseil départemental de la Nièvre N°2019-154

Comme prévu, un avenant est nécessaire au contrat cadre de partenariat 2018/2020 signé avec le Conseil départemental de la Nièvre afin d'engager les opérations prêtes à démarrer.

Liste des opérations de niveau d'opérationnalité 1 – Avenant n°1

Intitulé de l'action	Porteur du projet	Dépenses	Montant retenu par le CD comme base éligible pour le projet	aide du CD58	% aide CD58
Identifier le territoire Bazois Loire Morvan et renforcer le sentiment d'appartenance à celui-ci SITE INTERNET (phase 1)	CCBLM	12 450,00	12 450,00 €	9 960,00 €	80,00 %
Luzy vous ouvre ses portes	Luzy	25 000,00	8 895,00 €	6 000,00 €	67,50 %
Réaliser des travaux à l'église de Sermages pour valorisation culturelle	Sermages	25 000,00	18 000 €	14 400,00 €	80,00 %
Réhabiliter la "Maison Martin" en un lieu d'exposition	Commune de Cercy-la-Tour	107 066,00	107 066,00 €	33 333,00 €	31,00 %
Réaliser des travaux dans la Grande Halle de Fours pour une valorisation culturelle	Fours	31 721,91	28 865,91 €	13 000,00 €	45,10 %
Etude de faisabilité pour la rénovation du camping (phase 1)	Châtillon-en-Bazois	17 780,00	17 780,00 €	7 734,00 €	43,50 %

Aménagement d'une aire de services fluvestre le long du Canal	Cercy-la-Tour	150 666,20	150 666,20 €	43 750,00 €	29,10 %
Etudes pour le développement de l'attractivité du territoire - Etude sur l'itinérance (phase 1)	CCBLM	9 200,00	9 200,00 €	7 100,00 €	77,20 %
Rénover le pôle de service de Limanton	Limanton	244 500,00	244 500,00 €	48 900,00 €	20,00 %
Transformer la micro-crèche "La Marelle" en multi-accueil	CCBLM	220 000,00	182 200,00 €	40 000,00 €	22,00 %
Créer des logements dans le cadre du programme Eco Villages à Montapas	Montapas	92 139,32	92 139,32 €	18 427,00 €	20,00 %
Créer des logements dans le cadre du programme Eco Villages à Biches	Biches	107 545,09	107 545,09 €	40 000,00 €	37,20 %
Créer un espace intergénérationnel à la Maison des Générations du Bazois	CCBLM	102 759,00	97 759,00 €	5 000,00 €	5,12 %
Réaliser des travaux à l'église de Maux pour valorisation culturelle	Maux	34 298,75	34 298,75 €	20 580,00 €	60,00 %
Développement de l'activité pêche	Fédération départementale de pêche	386 000,00	386 000,00 €	53 000,00 €	13,74 %
Développer, aménager et équiper le Pôle Culturel du Futur	Luzy	69 212,00	69 212,00 €	23 251,00 €	33,60 %

Il y a 16 opérations présentées à ce premier avenant pour un montant global d'aide sollicité de 384 435 € (51% de l'enveloppe globale).

Pour le projet du Centre social de Moulins-Engilbert (création d'une structure polyvalente pour seniors), il est prévu en avenant 2 du contrat par rapport au calendrier de réalisation. Un commencement anticipé d'exécution pourra être demandé par le Centre social si les travaux commencent avant la signature de l'avenant 2.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire,

- approuve les opérations telles que présentées,
- sollicite le financement du Conseil départemental de la Nièvre sur ces opérations au titre du contrat-cadre partenarial 2018-2020 pour un montant total de 384 435 €,
- autorise Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 au contrat-cadre partenarial 2018-2020.

Voix pour 58, abstentions 2, contre 1

Travaux

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre du port de Chatillon-en-Bazois

N°2019-155

M. Michel Marie, Vice-Président en charge des travaux, explique qu'il convient d'accepter la modification du marché de maîtrise d'œuvre selon les modalités suivantes :

Compte tenu des modifications de programmation à l'intérieur de l'enveloppe globale prévue pour les travaux d'aménagement du Port de Châtillon en Bazois, il est nécessaire d'augmenter le montant des travaux sur la partie liée à l'aménagement d'une maison éclusière en restaurant pour les touristes, comprenant une terrasse, l'aménagement de sanitaires, local de service pour les usagers du Canal du Nivernais, et aménagements divers liés à l'accueil touristique et l'activité autour des bateaux, le montant du coût d'objectif des travaux doit être porté à 347 000 € HT.

L'article R 2194-1 du Code de la Commande publique dispose que « le marché peut être modifié lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ont été prévues dans les documents contractuels initiaux sous la forme de clauses de réexamen, dont des clauses de variation du prix ou d'options claires, précises et sans équivoque. Ces clauses indiquent le champ d'application et la nature des modifications ou options envisageables ainsi que les conditions dans lesquelles il peut en être fait usage.

L'article 4.1.2.3 du CCAP dispose que lorsque « le *coût du programme est supérieur à l'enveloppe financière prévisionnelle initiale* », le présent marché fera l'objet d'un avenant définissant le forfait de rémunération définitif, le taux de rémunération et le coût prévisionnel définitif des travaux. Le taux pourra être arrêté notamment par référence au taux indicatif de référence pour les travaux de bâtiment du Guide de la MIQCP. Le forfait définitif (Fd) de rémunération est, dans ce cas, le produit de ce nouveau taux de rémunération (t') par le Coût prévisionnel des travaux (Cp). L'affermissement du forfait définitif (FD) de rémunération se fera par avenant.

Il est donc nécessaire de procéder par voie d'avenant.

Le coût d'objectif des travaux, initialement prévu à hauteur de 210 000 € HT, est fixé à 347 000 € HT, sans modification du taux de rémunération du groupement, composé de l'architecte Nicole RAYMOND KNEIPER, Maître d'œuvre, Cyrille MARINIER, Economie de la construction, SARL CHEVRIER INGENIERIE, Etude structure, SARL B.E.T D'ADVENTURE, Etude fluides et électricité.

Le montant total de l'opération comprenant également les aménagements paysagers n'est pas modifié. Le programme des aménagements paysagers sera revu et baissera d'autant (travaux et augmentation de la maîtrise d'œuvre).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire autorise la signature de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre, le montant du marché passant de 18 480,00 € HT à 30 536,00 € HT (% des honoraires inchangés à 8,8 %), la mission complémentaire RT 2012 reste inchangée à 1 100 € HT soit un montant total du marché de 31 636 € HT.

Voix pour 52, abstentions 9, contre 0

Lancement du marché travaux de la guinguette et pôle de services du port de Châtillon-en-Bazois N°2019-156

M. Michel Marie, Vice-Président en charge des travaux, explique que le maître d'œuvre travaille actuellement sur le projet de guinguette au Port de Châtillon-en-Bazois. Les pièces pour la consultation des entreprises seront prêtes début octobre.

Montant prévisionnel des travaux : 347 000 € HT

Après avoir délibéré, le conseil communautaire autorise la Présidente à lancer les travaux relatifs à la guinguette et au pôle de services du Port de Châtillon en Bazois.

Voix pour 60, abstention 1, contre 0

Demande de subvention pour l'espace intergénérationnel à Châtillon-en-Bazois N°2019-157

Madame la Présidente explique qu'il convient de valider le nouveau plan de financement pour le projet d'espace intergénérationnel à Châtillon-en-Bazois.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Véranda	76 885,03 €	DETR	30 827 €	30%
Electricité	4 698,00 €	CAF	5 000 €	5%
Maçonnerie	3 500,00 €	CD 58	5 000 €	5% (5,1% des fonds publics mobilisés)
Provision aléas pour imprévus	1335,48 €	CRBFC via Pays	41 103 €	40% (47,50% des travaux de construction)
Honoraires et frais divers	16 340,49 €	CCBLM	20 829 €	20%
	102 759 €		102 759 €	100%

Après avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le plan de financement tel que présenté,
- sollicite le Conseil départemental de la Nièvre à hauteur de 5 000 € dans le cadre du contrat-cadre partenarial 2018-2020,
- sollicite le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 41 103 € soit 47,50% des travaux de construction de l'espace intergénérationnel (les études étant exclues),
- sollicite la CAF de la Nièvre à hauteur de 5 000 €,
- autorise Madame la Présidente à prendre toutes les décisions relatives pour l'application de cette délibération.

Voix pour 60, abstention 1, contre 0

Avenant au marché pour l'aménagement de l'étang de La Nocle-Maulaix

N°2019-158

Madame la Présidente explique qu'un avenant au marché de travaux pour l'aménagement de l'étang de La Nocle-Maulaix est nécessaire. Il porte sur le lot n°2.

Montant initial du marché avec Nièvre construction : 66 249,07 € HT

Modifications : bouchage de trous dans le bâtiment de la guinguette + 3 950 € HT, travaux de fondation + 4 080 €, plus value produits zone sanitaire + 450 € HT, moins value zone sanitaire - 4 200 € HT

Total avenant : + 4 280 € HT

Le coût global de l'opération n'est pas modifié. La partie "aléas travaux" couvrira l'avenant.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la signature de cet avenant.

Tourisme

Projet vélorail

N°2019-159

Madame la Présidente explique qu'une convention est proposée avec la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs.

Dans le cadre du projet de Vélorail Bazois Morvan porté par Monsieur Pascal MERCIER, il est nécessaire que chaque Communauté de communes concernée par le tracé prenne une délibération en Conseil Communautaire indiquant son souhait d'accompagner le projet et autorisant son/sa président(e) à signer la **Convention de Financement (CFI)** et la **Convention de Transfert de Gestion (CTG)** qui seront proposées par SNCF Réseau qui gère les accords avec les collectivités pour l'utilisation des lignes ferroviaires.

Le projet de Monsieur MERCIER présentant un départ à l'ancienne gare de Château-Chinon Campagne et une aire de retournement à Grandry (Dun-sur-Grandry), et SNCF Réseau n'acceptant de conventionner uniquement avec des collectivités, il revient donc aux Communautés de communes *Morvan Sommets et Grands Lacs (CC MSGL)* et *Bazois-Loire-Morvan (CC BLM)* de signer les conventions concernées et de s'organiser administrativement afin de permettre la réalisation du projet de Monsieur MERCIER.

Demandes concrètes :

- Afin de permettre à ce projet d'avancer, il est donc proposé aux deux Communautés de communes de voter une délibération indiquant leur souhait d'accompagner le projet et autorisant leur président(e) à signer la Convention de Financement et la Convention de Transfert de Gestion avec SNCF Réseau (éléments obligatoires pour que SNCF Réseau nous propose les conventions).

- Afin de simplifier les échanges administratifs sur ce projet, il est aussi proposé aux deux collectivités de délibérer en faveur du système suivant :

La CC MSGL prend en charge les 11 000 € de la CFI.

La CC MSGL dans la Convention d'exploitation avec le porteur de projet sera la seule à demander un loyer couvrant les dépenses engagées pour la CFI.

Suite du projet en cas d'accord des deux Conseils communautaires:

La délibération de chaque Communauté de communes permettrait de suivre les étapes suivantes :

- 1) Proposition des CFI et CTG par SNCF Réseau aux deux Communautés de communes.
- 2) Signature des Conventions de financement avec SNCF Réseau, actant le paiement de 11 000€ (Etat initial des ouvrages d'art : 7000€, Forfait MOA : 1000€, Elaboration de la CTG : 3000€). Cette convention indiquera aussi quelle répartition sera effectuée pour le paiement entre les deux territoires, à ce jour il est proposé que la CC MSGL règle la totalité.

Attention chaque territoire devra signer une CFI et une CTG propre à son territoire, mais la somme de 11 000€ représente le coût total et non celui pour chaque territoire.

- 3) Réalisation de l'étude état des lieux sur l'ensemble de l'itinéraire concerné par le projet par SNCF Réseau (délais de 9 à 12 mois).
- 4) Signature des Conventions de transfert de gestion (pour 15 ans), la CTG est « *un outil juridique permettant, pour les collectivités, d'envisager des projets d'aménagements de ces emprises tout en préservant la propriété foncière de SNCF Réseau. Les CTG ne font pas objet de redevance annuelle. [...] la collectivité devient gardienne du domaine et en assure l'entretien en lien avec l'objet de la CTG. Les travaux d'entretien sont à la charge de la collectivité notamment en ce qui concerne les ouvrages d'arts.* »
- 5) Signature des Conventions d'exploitation entre les territoires et le porteur du projet (Monsieur Pascal MERCIER). Cet accord doit permettre d'indiquer les loyers, et charges revenant à l'exploitant. A ce jour, il a été proposé que l'ensemble des aménagements, du fonctionnement, et de l'entretien soit à la charge de l'exploitant, et qu'un loyer couvrant les dépenses engagées par les territoires lors de la CFI soit mis en place (11 000€ à répartir sur la durée de la convention pour la CC MSGL). La durée de cette convention doit encore être tranchée (10 ou 15 ans en général).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire

- émet un avis favorable à cette démarche,
- autorise Madame la Présidente à signer la Convention de Financement (CFI) et la Convention de Transfert de Gestion (CTG) proposées par SNCF Réseau qui gère les accords avec les collectivités pour l'utilisation des lignes ferroviaires,
- autorise Madame la Présidente à signer une convention avec la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs pour la mise en œuvre de ce projet vélorail.

Voix pour 59, abstention 1, contre 1

Voirie

Plan de financement du pont de Fléty N°2019-160

M. Caillot, Vice-Président en charge de la voirie, présente le plan de financement des travaux du pont de Fléty.

Fléty Pont / prévisionnel	Invest
----------------------------------	---------------

Dépenses prévisionnelles			Recettes prévisionnelles			
Investissements	HT	TTC	Financement	HT	TTC	%
Maîtrise d'œuvre, honoraires travaux et frais annexes	42 755,00 €	51 306,00 €	Etat DETR	125000,00 €	125000,00 €	50
Frais insertions publ	348,00 €	417,60 €	CCBLM sous forme d'emprunt	42000,00 €	42 788,00 €	16,8
Diagnostic amiante	175,00 €	210,00 €	CCBLM Fonds collectif et solidaire	75 000,00 €	75 000,00 €	30
Contrôleur technique coordonnateur SPS	4 000,00	4800,00 €	DCE Fléty 2018	4 000,00 €	4 000,00 €	1,6
Travaux remplacement de tablier	197 707,40 €	237 248,88 €	DCE Fléty 2019	4 000,00 €	4 000,00 €	1,6
Imprévus	5 014,60 €	6 017,52	FCTVA	/	49212,00 €	
TOTAL	250000,00 €	300 000,00 €		250000,00 €	300000,00 €	100

Enveloppe 2019
31 822,03 TTC

emprunt estimé 42800 sur 10 ans

mensualités	400
annuités	4800

enveloppe TTC	31 822,03
annuités d'emprunt	4800
enveloppe communale restante TTC	27 022,03

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide le plan de financement présenté ci-dessus.

Convention avec Nièvre ingénierie

N°2019-161

M. Caillot, Vice-Président en charge de la voirie, explique que depuis le changement de statut de Nièvre ingénierie, il est possible de conventionner avec eux sans réaliser une consultation puisque nous sommes adhérents.

Pour 2020, Nièvre ingénierie peut assurer les prestations de maître d'œuvre pour les travaux de voirie. Leur prestation est de 4% du montant des travaux réalisés.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la signature de la convention avec Nièvre ingénierie pour les missions de maître d'œuvre des travaux de voirie telle que jointe à la présente délibération.

Voix pour 54, abstentions4, contre 3

M. Caillot dit que la commission des référents voirie se réunira le jeudi 10 octobre à 14h. La commission voirie se réunira, quant à elle, le mardi 15 octobre à 18h à Cercy-la-Tour.

GEMAPI

Etat des lieux de l'organisation actuelle

M. Panier, Vice-Président en charge de GEMAPI, présente l'état des lieux de l'organisation pour l'exercice de la compétence GEMAPI.

Contribution GEMAPI pour le bassin Yonne-Cure-Cousin

Une partie du territoire (communes d'Achun et d'Aunay-en-Bazois) est sur le bassin Yonne-Cure-Cousin. La gestion est assurée par le Parc naturel régional du Morvan avec une gouvernance propre (comité syndical spécifique).

Il est demandé à la CCBLM de participer à hauteur de **87,67 €** pour l'année 2019. Des changements sont à prévoir mais sans impact sur la participation 2020 qui serait de 87,67 €.

Contrat territorial Aron Morvan

Il est actuellement porté par le Parc du Morvan qui avait sollicité les 22 communes concernées, mais qui ne travaille effectivement qu'avec 13 communes actuellement.

Le Parc a dû percevoir actuellement 3 850€ pour 2018. Cotisation des 13 communes qui ont délibéré pour le contrat territorial.

Si la CCBLM cotise en lieu et place des communes, c'est **6 422€** qui seront demandés par le Parc pour l'ensemble de toutes les communes (22 concernées).

Il faut ajouter **5 978€/an** pour une partie de l'animation qui n'est plus prise en charge par la Région. En effet, celle-ci prenait 100% du poste d'animateur en charge, elle passe à 80% en 2020, et une fois partagé entre la CCMSGL, cela donne les chiffres suivants :

Le contrat actuel mène en moyenne 99 100€ de travaux/an qui sont supportés à 100 % par d'autres financeurs. En 2020, ils devraient rester financés à 100%.

Contrat territorial sur l'ensemble du bassin versant de l'Aron

Une étude de préfiguration est nécessaire, elle permettra de faire un diagnostic du territoire, de chiffrer les actions à mettre en place et réfléchir au montage administratif et financier de ce futur contrat. Elle devrait permettre de choisir une forme adaptée pour le portage.

L'étude nécessite des fonds afin d'être menée par des agents du Parc, qui dispose de compétences pour mener ce travail puisqu'ils conduisent déjà le CT actuel.

Total de la dépense prévisible : 45 000€ pour un ETP sur un an d'étude (financé à 80%)+ 10 000€ de frais de fonctionnement (financé à 100%)

Le reste à charge pour les collectivités se répartit de la façon suivante :

Coût pour chaque EPCI	
Amognes Coeur Nivernais	1 625
Arroux Loire et Somme	104
Bazois Loire Morvan	5 198
Grand Autunois Morvan	4
Morvan Sommets Grands Lacs	856
Sud Nivernais	1 073
Tannay Brinon Corbigny	142
TOTAL	9 000 €

Ce calcul prend en compte :
- la population communale proratisée à la surface de BV pour 50 %
- la surface communale de BV pour 25 %
- le linéaire de cours d'eau sur la commune pour 25 %

Les chiffres obtenus par commune sont ensuite agglomérés à la Communauté de commune. C'est ce mode de calcul qui est en vigueur sur le bassin de l'Yonne.

SINALA

- Cotisation de St Hilaire Fontaine : **30,88€/an**
- Cotisation de Charrin : **105,60€/an**
- Aucun moyen de contacter le syndicat disponible

La CCBLM devrait cotiser en lieu et place des communes puisqu'elle exerce la compétence GEMAPI.

Budget GEMAPI 2020

	Organisme	Coût 2020
Bassin Yonne-Cure-Cousin	PNR du Morvan	87,67 €
Bassin de l'Arroux-Mesvrin-Drée	SINETA	0,00 €
CT plaine alluviale de la Loire	?	0,00 €
CT Aron Morvan	PNR du Morvan	12 400,00 €
Etude préfiguration CT Aron	PNR Morvan	5 198,00 €
Aménagement Loire	SINALA	136,48 €
Total		17 822,15 €

Conventions avec le Parc du Morvan

N°2019-162

M. Panier, Vice-Président en charge de GEMAPI, présente les deux propositions de conventions avec le Parc naturel régional du Morvan par rapport :

- au contrat territorial Aron Morvan
- à la réalisation de l'étude de préfiguration d'un contrat territorial sur l'ensemble du bassin de l'Aron.

Les conventions sont détaillées.

La première convention concerne la mise en place de l'étude de préfiguration d'un contrat avec l'agence de l'eau sur le bassin de l'Aron. Cette convention a été signée par les communautés de communes Sud Nivernais et Morvan Sommets et Grands Lacs.

La deuxième convention concerne la poursuite du Contrat Territorial actuel, qui devrait inclure une participation au 20 % restant à charge sur le poste d'animatrice (qui était jusque-là pris en charge par la région, car elle acceptait le déplafonnement pour les Parcs naturels régionaux). La signature de cette convention avec le Parc est indispensable pour permettre une poursuite des actions engagées avec le territoire (clôtures, ripisylves et abreuvoirs avec des agriculteurs, continuité écologique...)

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire autorise Madame la Présidente à signer les conventions avec le Parc naturel régional du Morvan telles que jointes à la présente délibération.
Voix pour 58, abstentions 2, contre 1**

Finances

Taxe GEMAPI

N°2019-163

M. Panier, Vice-Président en charge de GEMAPI, explique que pour pouvoir assumer la gestion de la compétence GEMAPI, deux possibilités nous sont offertes :

- financer la compétence par le budget général
- ou instaurer la taxe GEMAPI

La mise en place de la taxe GEMAPI doit être décidée avant le 1^{er} octobre de l'année pour une application l'année suivante.

Les services de la DGFIP ont été sollicités pour avoir une simulation. La CCBLM définit le montant nécessaire et les services des impôts font la répartition entre les différentes taxes.

Simulation pour un montant prévisionnel de 18 000 €

La simulation GEMAPI 2020 est approximative car elle est basée sur les données 2019 (pour la taxe d'habitation la base 2019 est ajustée avec la valeur 2018 des bases exonérées HLM), mais cela donne une indication de la répartition pour un produit attendu de 18000 € :

Produit attendu:18000€	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	Cotisation foncière des entreprises
Produits nets par taxes	9524	4527	2714	1236
Taux nets d'imposition additionnels	0,0474	0,0272	0,0684	0,0478

Après avoir délibéré, le conseil communautaire se prononce contre la mise en place de la taxe GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2020.

Voix pour 26, abstentions 3, contre 32

Décisions modificatives

Budget général – bassin aquatique

N°2019-164

Madame la Présidente explique qu'une décision modificative est nécessaire au budget général pour les travaux supplémentaires du bassin aquatique de Chatillon-en-Bazois.

Montant des travaux : 14 572,95 € TTC

Le centre social du Bazois apporterait une participation financière pour la réalisation de ces travaux.

Devis SKELEC 748 € HT soit 897.60 € TTC

Devis DPS SERRURERIE 1025 € HT et TTC pas de TVA

Devis ALLIANCE PLOMBERIE 10 541.96 € HT soit 12 650.35 € TTC

Subvention CENTRE SOCIAL = 12 315 €

FCTVA et autofinancement = 2 285 €

Investissement - Dépenses					
Article	Chapitre	Fonction	Opération	Désignation	Montant
2313	23	520	106	Immobilisations en cours - Constructions	14 600,00 €
Investissement - Recettes					
Article	Chapitre	Fonction	Opération	Désignation	Montant
1318	13	520	106	Subventions d'investissement - Autres	12 315,00 €
10222	10	520	106	FCTVA	2 285,00 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative telle que présentée.

Madame la Présidente propose de rajouter à l'ordre du jour la décision modificative suivante.

Budget général – Très haut débit

N°2019-165

Madame la Présidente explique qu'une décision modificative est nécessaire au budget général pour la participation de la CCBLM aux travaux réalisés pour le déploiement du très haut débit.

Pendant la phase de travaux, paiement au C/232, immobilisations incorporelles en cours.

A la fin des travaux, transfert au C/2041583 en subventions d'équipement et amortissement sur une durée de 30 ans

Investissement - Dépenses					
Article	Chapitre	Fonction	Opération	Désignation	Montant
204172	204	020		Subventions d'équipement versées	-1 497 270,00 €
232	23	90		Immobilisations incorporelles en cours	1 497 270,00 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative telle que présentée.

Déchets ménagers

Régularisations 2018

N°2019-166

M. Panier, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que des régularisations sont nécessaires pour la redevance déchets ménagers. Il présente le tableau récapitulatif.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire valide les régularisations de la redevance d'enlèvement des déchets ménagers telle que présentées dans le tableau annexé.

Voix pour 60, abstention 1, contre 0

Motion sur la nouvelle organisation de la DGFIP

Madame la Présidente propose qu'une motion soit votée par rapport à la nouvelle organisation des trésoreries prévue par la DGFIP.

Une réunion est prévue à la Sous-Préfecture le 19 septembre.

Madame la Présidente propose d'attendre la réunion avant de proposer une motion.

Nom de la Maison de la petite enfance à Alluy

N°2019-167

Madame la Présidente explique qu'elle a reçu une demande de plusieurs personnalités du Bazois pour donner un nom à la Maison de la Petite enfance à Alluy « Maison de la Petite Enfance Eugène Teisseire » pour rendre hommage à Eugène Teisseire, Maire d'Alluy de 1971 à 2008, Conseiller Général de 1982 à 2001 et Président de la CCB de 1997 à 2004. Il est décédé en septembre 2017.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide de nommer la Maison de la Petite enfance à Alluy « Maison de la Petite Enfance Eugène Teisseire ».

Voix pour 60, abstention 1, contre 0

Questions diverses

Prochaines réunions :

- bureau communautaire : 10 Octobre
- conseil communautaire : 22 Octobre à Cercy-la-Tour
M. Descreaux propose aux conseillers de se retrouver à 18h30 pour visiter le port actuellement en travaux
- bureau communautaire : 3 décembre
- Conseil communautaire : 17 décembre

M. Bourlon dit que l'Office de tourisme organise le Fantastic picnic ce dimanche à Semelay et qu'il reste encore des places.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 22h22.



Le Secrétaire de séance

Caroline MARCEAU